

	SAMU 49 - Situations Sanitaires Exceptionnelles Service de Maladies Infectieuses	
	Fiche réflexe Maladies Hautement Transmissibles Nouveau coronavirus ou MERS-CoV	V1 04/12/2018
		Version initiale 14/10/2018

1) Généralités

MERS-CoV (Coronavirus du Syndrome Respiratoire), virus respiratoire apparu en Arabie Saoudite. Il touche le tractus respiratoire et est responsable de fièvre et de toux, pouvant entraîner la mort dans environ 30% des cas.

2) Définition d'un Cas et classification

Cas possible

a) Toute personne ayant voyagé ou séjourné dans les pays listés (Cf. ci-dessous), qui, au cours des 14 jours après son retour, a présenté :

- des signes de détresse respiratoire aiguë (SDRA)
- ou des signes d'infection du parenchyme pulmonaire confirmée par image radiologique, avec une fièvre $\geq 38^{\circ}\text{C}$ et de la toux.

b) Tout contact (ex : famille, soignants) d'un cas possible ou confirmé, ayant présenté une infection respiratoire aiguë quelle que soit sa gravité, dans les 14 jours suivant le dernier contact avec le cas possible/confirmé pendant que ce dernier était malade (i.e. symptomatique).

c) Toute personne ayant travaillé ou ayant été hospitalisée dans un établissement hospitalier dans un des pays listés et ayant présenté une infection respiratoire aiguë quelle que soit sa gravité, dans les 14 jours suivant le dernier contact avec cet établissement.

d) Toute personne ayant eu un contact proche avec un dromadaire ou un produit issu de l'animal (lait non pasteurisé, viande crue, urine) dans un des pays listés et ayant présenté une infection respiratoire aiguë, quelle que soit sa gravité, dans les 14 jours suivant ce contact.

Pour les personnes immunodéprimées ou présentant une pathologie chronique, il faut considérer également la survenue d'un syndrome fébrile avec diarrhée et/ou tableau clinique sévère.

Cas confirmé

Cas possible avec prélèvements indiquant la présence du MERS-CoV.

Liste des pays considérés à risque :

- les pays de la péninsule arabique qui ont rapporté des cas et où la circulation du virus a été documentée : Arabie Saoudite, Bahreïn, Emirats arabes unis, Koweït, Oman, Qatar, Yémen.
- les pays limitrophes des pays ci-dessus : Irak, Jordanie
- les autres pays qui ont rapporté des cas autochtones récemment : aucun en date de l'avis.

La liste des pays à risque est évolutive et son actualisation doit être consultée sur le site de Santé publique France.

3) Circuit du patient

Recours à la triade d'expertise : infectiologue référent (41230) + SAMU + ARS PDL (0800277303)

Se reporter à la procédure régulation « maladies Hautement transmissibles ».

Les seuls établissements de santé capables de prendre en charge ce type de patients sont Angers et Le Mans.

Un patient « cas possible » peut être transporté par une ambulance en l'absence de signe de gravité si les secouristes disposent des mesures de protection adéquates.

Pour tout cas possible informer le directeur de Garde du CHU d'Angers 24h/24

4) Mode de transmission et mesures de protection

Transmission par voie respiratoire essentiellement et contact direct potentiel

Mesures de protection : Air et Contact. Se reporter à la procédure régulation « maladies Hautement transmissibles ».

5) Organisation du circuit des prélèvements

Faire des prélèvements uniquement si le cas est classé possible par l'ARS en suivant la procédure suivante :

Contacter le virologue de garde - aux heures ouvrables : 54709 (senior) - en garde : 41215

Effectuer le **prélèvement respiratoire (crachat, expectoration provoquée, LBA)** en priorité en l'absence de signes de gravité *

Prélèvement naso-pharyngé non recommandé

Joindre la fiche de renseignement SPF (annexe 1)

+ étiqueter la boîte carton contenant le prélèvement avec étiquette patient

En cas de SDRA : autres prélèvements (biochimie, hématologie ...) après accord du virologue

Acheminer le prélèvement au laboratoire de virologie dans un **triple emballage**

- Mettre le prélèvement dans la mousse contenue dans la boîte plastique

- Coller une étiquette du patient sur le couvercle de la boîte plastique

- Positionner la boîte plastique dans la boîte cartonnée et coller une autre étiquette sur la boîte cartonnée

pas d'utilisation du pneumatique

Le virologue déclenche une demande de transport pour acheminer le prélèvement à Nantes (jours ouvrables) ou à la CIBU à Paris (WE et jours fériés)



6) Désinfection

Eliminer les déchets dans les poubelles jaunes DASRI (fermer la poubelle après utilisation)

Utiliser de l'eau de Javel à une concentration de 0,5 % ou de tout autre produit validé par la norme EN 14 476 (septembre 2013) ; le Surfianios ni l'Hexanios ne sont pas validés EN 14 476.



7) Documents liés

1. Fiche d'information à remplir
2. MARS/COREB